



Juin 2023

Une résolution présentée par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, Qc



Utilisation durable des sels de voirie en hiver et développement de solutions alternatives efficaces

ATTENDU QUE les municipalités et les gouvernements fédéraux et provinciaux utilisent abondamment le sel de voirie pour faire fondre la neige et la glace durant les mois d'hiver afin d'assurer la sécurité routière ; et

ATTENDU QUE, selon Environnement et Changement climatique Canada et l'Université du Vermont, les États-Unis et le Canada utilisent jusqu'à 25 millions de tonnes de sel de voirie par année ; et

ATTENDU QUE le sel de voirie, lorsqu'il est appliqué sur les routes, est transporté par les eaux de ruissellement et s'infiltre dans les cours d'eau avoisinants, y compris les Grands Lacs et le bassin du fleuve Saint-Laurent ; et

ATTENDU QUE l'accumulation de sel de voirie dans les systèmes d'eau douce peut entraîner leur salinisation et l'augmentation de la teneur en chlorure ; et

ATTENDU QUE la salinisation de l'eau peut avoir des conséquences dramatiques sur l'environnement, notamment la dégradation de la qualité de l'eau, les dommages causés à la vie aquatique et la perte de biodiversité, ce qui empêche les écosystèmes de jouer leur rôle essentiel dans le maintien de la vie ; et

ATTENDU QUE, selon le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, une teneur en chlorure qui dépasse 120 milligrammes par litre (mg/L) d'eau peut devenir un problème chronique pour la vie aquatique et qu'une fois supérieure à 640 mg/L, la problématique est jugée aiguë et peut avoir des impacts immédiats sur les écosystèmes ; et

ATTENDU QUE, selon les données recueillies par DataStream, plusieurs bassins versants dans les Grands Lacs et le bassin du fleuve Saint-Laurent dépassent déjà 120 mg de chlorure par litre d'eau ; et

ATTENDU QU'il est important de mieux surveiller la teneur en chlorure dans nos cours d'eau et étudier son impact environnemental sur les écosystèmes ; et

ATTENDU QU'un niveau plus élevé de chlorure dans l'eau de source entraîne une augmentation des coûts de traitement de l'eau pour les municipalités ; et

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité de protéger leurs ressources en eau et d'en assurer la viabilité à long terme pour les générations futures ; et

IL EST RÉSOLU QUE

- L'Alliance des villes appuie les efforts des municipalités pour réduire l'utilisation du sel de voirie et limiter la salinisation du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent ; et
- L'Alliance des villes encourage les gouvernements fédéraux, provinciaux et des États à explorer des stratégies alternatives pour l'entretien et la gestion des routes en hiver, telles que l'utilisation de matériaux de déglacage alternatifs, l'adoption de méthodes d'épandage de sel plus efficaces et la mise en œuvre de plans de gestion de la neige et de la glace plus complets ; et
- L'Alliance des villes demande aux gouvernements fédéraux, provinciaux et des États de fournir un soutien financier et technique aux villes pour l'adoption de stratégies alternatives d'entretien des routes en hiver ; et
- L'Alliance des villes demande aux gouvernements fédéraux, provinciaux et des États d'investir dans la surveillance des niveaux de chlorure dans les cours d'eau et dans la recherche scientifique sur les impacts négatifs que cela peut avoir sur les communautés et sur les écosystèmes ; et
- L'Alliance des villes encourage ses membres à travailler en collaboration les uns avec les autres et avec d'autres intervenants, y compris les organismes de transport, les organisations environnementales et le public, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies efficaces pour réduire l'utilisation des sels de voirie et protéger le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

IL EST RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient distribuées aux autorités pertinentes incluant, au Canada, les ministres provinciaux et fédéraux de l'Environnement, des Transports et des Infrastructures et, aux États-Unis, les dirigeants de l'EPA, les gouverneurs des États et les administrateurs du SRF, les groupes de travail sur les Grands Lacs de la Chambre des représentants et du Sénat des États-Unis, ainsi qu'aux comités appropriés du Congrès des États-Unis.